

**RAPPORT N° 04/1-21**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE VIDEO-SURVEILLANCE URBAINE**  
**SUR LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE**

**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de sa politique de sûreté / sécurité, la Commune de Saint-Denis prévoit en partenariat avec la Préfecture de La Réunion, les représentants locaux de la Justice et de la Police Nationale qui en ont validé le principe, la mise en œuvre d'un système de vidéo-surveillance urbaine sur le secteur du Centre-Ville / Carré Piéton.

Pour ce faire, la Commune s'est fait assister par un cabinet neutre et indépendant «THEVENET LABAUME CONSULTANTS» en lui confiant la réalisation d'une mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant la production d'un schéma directeur global qui définit les besoins et les priorités, le budget (détaillé poste par poste) ainsi que le plan d'action à moyen et long termes.

Ce schéma directeur présenté et validé en Mairie le 24 octobre 2003 a permis d'établir, outre le dossier administratif de demande d'autorisation d'exploitation d'un système de vidéosurveillance auprès de la Commission Départementale habilitée, l'élaboration par la Direction des Services Techniques du Dossier de Consultation des Entreprises faisant l'objet de la présente Délibération.

Les travaux à réaliser comprennent :

- la mise en œuvre de 13 caméras de surveillance disséminées de manière stratégique sur l'étendue du site ;
- l'aménagement des locaux sécurisés à usage technique et d'exploitation ;
- la fourniture et pose des mobiliers ergonomiques et spécifiques (bureau, mur d'images, etc...) ;
- la création d'un réseau de génie civil pour le cheminement de la fibre optique (fouilles en tranchée, pose de fourreaux, confection de chambre de tirage...) ;
- la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service des :

## RAPPORT N° 04/1-21

- matériels de vidéo (caméras, écrans, lecteurs / enregistreurs, fibre optique, etc...);
- matériels informatiques bureautiques et de communication (ordinateur, modems, armoire de brassage, etc...);
- des équipements électriques de liaison, de coupure et de protection (onduleur, disjoncteur, câble, etc...).

Ces travaux dont l'estimation prévisionnelle est de 450 000 € HT sont prévus d'être subventionnés à hauteur de 85 % au titre du CAC 2002 / 2004 (Contrat d'Aide aux Communes).

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23 et Article 2315.

Je vous demande donc :

- 1) d'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction des Services Techniques (Direction Electricité) ;
- 2) d'approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appels d'offres ouverts suivant les Articles 33 et 57 à 59 du Code du Marché Public), le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3) de m'autoriser à solliciter la subvention du CAC (Contrat d'Aide aux Communes) ;
- 4) de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux à passer un (des) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la commission d'appels d'offres ou en cas de résultat infructueux à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 5) d'autoriser la signature du marché par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



*Handwritten signature of René-Paul Victoria*

**DELIBERATION N° 04/1-21**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 5 mars 2004**

**OBJET**

**MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE VIDEO-SURVEILLANCE URBAINE  
SUR LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Prévention, Sécurité et Politique de la Ville / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A LA MAJORITE**  
**(4 abstentions - dont 1 par procuration / 1 vote contre)**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de mise en œuvre d'un système de vidéo-surveillance urbaine sur le secteur du Centre-Ville dont les crédits sont prévus au Chapitre 23 / Article 2315 -projet subventionné à hauteur de 85 % par le CAC 2002 / 2004 (Contrat d'Aide aux Communes)-.

**DELIBERATION N° 04/1-21**

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offre ouvert suivant les Articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics), le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter la subvention du CAC (Contrat d'Aide aux Communes).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un (des) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 5**

Autorise la signature du (des) marché(s) par le Maire ou son Délégué.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, 12 MAR. 2004

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

